

Monsieur LABORIE André  
N° 2 rue de la Forge  
« Transfert courrier »  
31650 Saint Orens  
Mail : [laboriandr@yahoo.fr](mailto:laboriandr@yahoo.fr)  
<http://www.lamafajudiciaire.org>  
Tél : 06-14-29-21-74  
Tél : 06-50-51-75-39

Le 11 mars 2014

**PS : « Actuellement le courrier est transféré suite à la violation du domicile en date du 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, domicile actuellement occupé par un tiers sans droit ni titre régulier soit Monsieur REVENU et Madame HACOUT ».**

Maître GOURBAL Philippe.  
Avocat à la cour.  
56-58 rue Alsace Lorraine  
31000 Toulouse.

**Lettre recommandée avec A.R : N° 1A 098 610 7885-2**

**FAX : 05-62-26-28-90**

**RAPPEL DE LA MISE EN DEMEURE DU 15 JANVIER 2014**

**RAPPEL DE LA MISE EN DEMEURE DU 30 JANVIER 2014**

**AVANT ASSIGNATION EN JUSTICE.**

**Objet :**

- Mise en demeure de fournir des pièces.
- Mise en demeure de cesser d'harceler Monsieur et Madame LABORIE ainsi que la SCP d'huissiers FERRAN.
- Mise en demeure de déclarer le sinistre dont Monsieur et Madame LABORIE se trouvent à nouveau victimes de vos écrits.
- Mise en demeure de fournir vos assurances obligatoires en garantie des préjudices causés, assurances obligatoires.

**Maître,**

Vous avez bien pris connaissance des deux mises en demeures ci-dessus que je vous ai envoyé par lettre recommandée dont vous avez signé les deux accusés de réception.  
A ce jour vous ne m'avez pas toujours apporté les pièces que je vous ai demandées.

Je vous prie de bien vouloir vous exécuter à réception pour justifier des éléments contraires aux fausses allégations que vous avez pu prétendre dans un acte nul de forme et de fond dont plainte a été déposée.

Pour votre information un juge d'instruction a été saisi contre les auteurs et complices repris dans mes deux précédents courriers.

Je vous tiendrais informé du cours de la procédure, vos clients vous en avertiront aussi afin de répondre aux faits que vous en avez déjà eu connaissance.

*Je vous rappelle qu'une procédure d'expulsion est en cours à l'encontre de vos clients qui occupent encore ce jour notre propriété située au N° 2 rue de la forge 31650 Saint Orens sans un quelconque acte valide.*

Vous rappelant pour votre conscience que l'acte notarié du 13 juin 2013 n'a plus de valeur authentique pour faire valoir un droit et sur le fondement de l'article 1319 du code civil.

Vous avez pour votre information personnelle toutes les inscriptions de faux sur mon site internet afin que vous en n'ignorer.

Je vous rappelle que vos agissements auprès de vos clients dans le seul but de leur soustraire des honoraires sur un fondement juridique fallacieux que vous avez repris sans en apporter la moindre preuve en vos écrits **constituent une escroquerie, un abus de confiance.**

- **Et alors que je vous ai demandé par plusieurs interventions écrites d'apporter les pièces justificatives qui encore à ce jour sont manquantes.**

Je m'aperçois que vous suivez le même chemin que votre confrère Jean Charles BOURRASSET et à vos risques et périls en faisant croire à vos clients une situation juridique fausse.

- **Soit je reste à ce jour d'en l'attente de vous lire en mes demandes.**

Vous pouvez déjà croire que je ne ferai pas marche arrière et votre responsabilité sera recherchée dans les prochains jours, mon devoir n'est pas d'agir sans vous avoir laissé la chance de vous prononcer sur mes demandes fondées en tant que propriétaire de l'immeuble situé au N° 2 rue de la forge bien qu'il y eu existé des actes de malveillances qui sont à ce jour tous anéantis par les actes que vous connaissez et non contestés depuis 2008 d'aucune des parties et encore moins de vos clients.

Dans cette attente, je vous prie de croire Maître GOURBAL Philippe l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André

